

Communiqué

Mérignac, vendredi 30 octobre 2020

L'Aéroport de Bordeaux réenclenche les mesures de confinement de son plan de continuité

Suivant l'annonce gouvernementale d'une nouvelle période de confinement à compter du 30 octobre, l'Aéroport de Bordeaux a réenclenché aujourd'hui les mesures adaptées de son plan de continuité de service.

Le plan de continuité de l'Aéroport de Bordeaux permet d'assurer ses missions prioritaires, dans le maintien des conditions sanitaires renforcées pour les professionnels comme pour le public.

Informations aux voyageurs

Dès aujourd'hui, les passagers sont invités à s'assurer que leur voyage s'inscrit strictement dans le respect des nouvelles mesures de déplacements autorisés ⁽¹⁾.

La desserte aérienne programmée jusqu'à la fin de ce week-end est à ce jour inchangée.

A compter de lundi 2 novembre, le traitement des vols –enregistrement et embarquement –sera opéré intégralement dans le Hall A, et les voyageurs seront invités, avant de se rendre à l'aéroport :

- à s'assurer du maintien de leur vol en contactant leur compagnie aérienne : <https://www.bordeaux.aeroport.fr/vols-destinations/compagnies-aeriennes>
- à consulter l'évolution des vols en temps réel sur le site [bordeaux.aeroport.fr](https://www.bordeaux.aeroport.fr) (rubrique Horaires des vols).

Autres services au public maintenus

- le service de **navette reliant le parc P4** à l'aérogare,
- la **Navette 30'Direct** assurant la desserte entre la gare Saint-Jean et l'Aéroport de Bordeaux,
- le bus **Liane 1** ⁽²⁾ desservant l'aéroport jusqu'au centre de Bordeaux,
- les services de **location de véhicules**,
- un service minimum de **commerces autorisés en zone publique du Hall A**.

⁽¹⁾ Informations sur : <https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus>

⁽²⁾ Desserte et fréquences consultables sur [infotbm.com](https://www.infotbm.com)